

Paris, le 19 octobre 2016

Conseil d'administration du 19 octobre 2012, à 13h30

Le conseil d'administration de l'AFDA s'est tenu dans la salle de réunion de l'Institut Cujas, Université Paris II (158 rue Saint-Jacques, 75005 Paris). Il a débuté à 14h00.

Etaient présents : Caroline Chamard-Heim, Delphine Costa, Gweltaz Eveillard, Gabriel Eckert, Norbert Foulquier, Sylvain Niquège, Simon Gilbert, Anne-Laure Girard, Tiphaine Le Yoncort, Benoît Plessix.

Etaient excusés : Clément Chauvet, Charles-André Dubreuil, Xavier Dupré de Boulois, Pascale Idoux.

1°) Informations diverses de la part du bureau

Le Président a pris le premier la parole pour donner quelques informations. Les changements nécessaires ont été effectués auprès de la préfecture de police, au moyen de la voie dématérialisée (par création d'un compte association sur le site service.public.fr). Le président et la trésorière ont également opéré le changement de l'équipe dirigeante auprès du CIC agence Panthéon, où l'AFDA détient son compte bancaire. Par ailleurs, Benoît Plessix indique qu'il a pris les contacts nécessaires avec l'éditeur Dalloz pour pérenniser la publication des colloques annuels de l'association dans la collection « Thèmes et commentaires ». Il ajoute qu'il a souhaité avancer progressivement la publication des colloques annuels. Pour celui tenu à Clermont-Ferrand, l'idéal serait une publication en mars 2017 ; les intervenants ont été contactés pour remettre leur contribution d'ici la fin de l'année civile. S'agissant de la publication du 8^e Printemps de la jeune recherche relatif à Roger Latournerie, il sera, comme chaque année, publiée à la RFDA ; la collecte des contributions est en cours. Benoît Plessix revient également sur d'anciennes publications en attente : tout sera fait pour assurer la publication avant la fin de l'année, tant de la journée de décembre 2014 à Poitiers relative à l'utilisation du domaine public (à paraître aux PU Poitiers), que la journée d'études de décembre 2015 relative à la thèse en droit administratif (à paraître à la RFDA). Enfin, Anne-Laure Girard informe les membres du conseil d'administration sur l'état et les perspectives budgétaires de l'Association.

2°) Informations et discussions sur les modalités d'adhésion à l'Association

Un débat s'ouvre sur la nécessité de moderniser le mode d'adhésion à l'AFDA, modernisation qui pourrait être couplée avec celle du site internet, en abandonnant le système « courrier » pour une adhésion et un paiement en ligne directement sur le site internet de l'Association. La trésorière présente au conseil d'administration les modalités du système de paiement en ligne proposé par le CIC, qui emporte un certain coût. Il est proposé, avant de se décider, de mener une étude comparative avec d'autres systèmes de paiement en ligne.

3°) Journées d'études du 20 janvier 2017 : Droit administratif et élections

Le président informe le conseil d'administration que le programme de la journée d'études de l'AFDA, qui cette année n'aura pas lieu en décembre mais le 20 janvier 2017, à Grenoble, est définitivement arrêté depuis la fin septembre. Le président remercie Romain Rambaud pour son efficacité dans l'organisation de cette journée et le Centre de recherches juridiques de l'Université Grenoble-Alpes, qui prend en charge l'organisation financière et matérielle de la journée d'études. Le président annonce également que sa demande de publication de cette journée d'études auprès de la RDP a reçu un accord positif de la part des professeurs Y. Gaudemet et C. Broyelle.

4°) Organisation du prix de thèse 2017, pour les thèses soutenues en 2016

Le Conseil d'administration a retenu les noms suivants, conformément à la composition traditionnelle du jury du prix de thèse de l'AFDA : un membre d'honneur pour le président (Yves Gaudemet) ; deux membres du conseil d'administration (Norbert Foulquier, Clément Chauvet) ; trois membres adhérents (Jacques Petit, Aurore Gaillet, Marion Ubaud-Bergeron). Norbert Foulquier sera plus spécialement chargé de l'intendance du prix (organisation matérielle, détermination des rapporteurs, etc.).

5°) Organisation du Prix de thèse Jean Rivero

Depuis 2012, l'AFDA s'est associée à l'Association française de droit constitutionnel (AFDC) pour remettre, tous les deux ans, un prix de thèse dit « Prix Rivero », couronnant une thèse portant sur le thème des libertés. Un prix sera ouvert pour 2017, couronnant une thèse soutenue en 2015-2016. Xavier Dupré de Boulois accepte de continuer de se charger de l'organisation matérielle du jury. Celui-ci est composé de six membres, trois issus de l'AFDC, trois issus de l'AFDA. Le conseil d'administration propose, pour l'AFDA, Xavier Dupré de Boulois, Simon Gilbert et Benoît Plessix.

6°) Organisation du 9^e Printemps de la Jeune recherche 2017

Le conseil d'administration a choisi pour thème : « Léon Aucoc ». Anne-Laure Girard est désigné pour assurer l'organisation et participer au jury de sélection des contributions, qui, outre l'organisateur, doit comprendre trois autres membres. Outre Pierre Delvolvé, membre de droit au nom de la RFDA, qui accueille chaque année la publication des quatre

contributions retenues, le conseil d'administration propose d'y faire siéger Grégoire Bigot et Sylvain Niquège.

7°) Organisation du colloque annuel de 2017 à Rennes sur le thème des « Méthodes »

Une discussion s'engage sur l'organisation du prochain colloque annuel de l'AFDA, afin de réfléchir au périmètre du sujet et aux différents thèmes d'intervention.

8°) Questions diverses

Au titre des questions diverses, le conseil d'administration examine et approuve dans son principe la proposition de Norbert Foulquier de créer, au nom de l'AFDA, un « concours » sur un sujet juridique, comme le faisaient naguère l'Académie des sciences et morales et politiques ou les facultés de droit, destinées à sélectionner et récompenser une monographie de qualité. Les modalités de ce concours restent à préciser mais le conseil d'administration approuve l'idée de proposer une alternative au Printemps de la recherche, qui serait ouvert à tous les chercheurs et non pas seulement aux doctorants et jeunes docteurs, et qui permettrait de récompenser, non un simple article, mais une véritable monographie substantielle, ce qui serait susceptible d'intéresser divers publics d'enseignants-chercheurs.

La séance est levée à 17h00.